

Paris le 03 février 2025

Budget des universités : les avancées obtenues doivent se concrétiser dans la loi

France Universités salue les conclusions de la Commission mixte paritaire (CMP). Abouti le 31 janvier, ce texte tient compte de l'urgence de la situation budgétaire des universités. Toutefois, France Universités attire l'attention sur la nécessité d'allouer de véritables moyens pérennes aux établissements d'enseignement supérieur.

Depuis des années, les universités sont pleinement mobilisées pour répondre aux besoins de la Nation. Pour autant, l'évolution des budgets des universités n'a pas été à la hauteur des efforts entrepris.

La colère qui s'est exprimée ces dernières semaines au sujet du Projet de loi de finances 2025 (PLF 2025) tenait au fait que des charges supplémentaires leur étaient imposées, dans des proportions inédites et sans compensation de l'État. Ces mesures non compensées, aggravées par la hausse du coût des fluides, mettent l'ensemble des universités en situation critique, et pour certaines d'entre elles en situation de quasi-faillite.

Si le contexte reste incertain, la Commission mixte paritaire (CMP), réunie les 30 et 31 janvier derniers, a cependant abouti à des propositions concrètes allant dans le bon sens :

- Une compensation partielle de la contribution imposée par l'État pour financer les retraites des agents publics (CAS Pensions) à hauteur de 100 M€, reprenant l'amendement gouvernemental, porté par le Ministre, déposé au Sénat ;
- Le rejet par les rapporteurs de la CMP de deux modifications introduites par l'amendement du Gouvernement générant de nouvelles économies sur les programmes 150 (formation supérieure et recherche universitaire) et 231 (vie étudiante) ;
- La reprise partielle de l'amendement sur le programme 172 (recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires) visant à se rapprocher des objectifs de la loi de programmation de la recherche ;
- L'introduction d'une majoration du programme 150 à hauteur de 110 M€ afin de compenser une partie de la hausse de certaines dépenses contraintes des universités.

France Universités salue ces avancées et remercie l'ensemble des acteurs mobilisés qui ont pris la mesure de l'ampleur du risque que la version initiale du projet de loi de finances faisait courir aux universités. **Il importe désormais que ces avancées se concrétisent dans la loi pour que les universités disposent des moyens indispensables à la continuité de leurs missions de service public.**

France Universités souligne par ailleurs que d'autres mesures demeurent nécessaires pour apporter aux enjeux de développement des compétences et des qualifications, de recherche et d'innovation, ou encore de développement territorial et de vie étudiante, la réponse dont notre pays – et plus largement l'Europe – ont cruellement besoin. Une attention particulière devra être portée à l'apprentissage à l'université, qui est un levier de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et d'excellence.

Ces mesures devront intégrer une augmentation des moyens *a minima* pour compenser le reste des dépenses contraintes que subissent les universités (RH, coût de l'énergie, etc.), et plus globalement être à la hauteur des ambitions de la France en matière de souveraineté.

A propos de France Universités :

France Universités est une association loi 1901 qui rassemble les dirigeants des universités et établissements publics d'Enseignement supérieur et de Recherche dont elle porte la voix et les valeurs dans la société. France Universités, qui est inscrite dans le code de l'éducation, est force de proposition autonome et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. France Universités réagit aux évolutions du monde de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et propose des éléments de transformation.

Contact presse :

Bastien Florenty

Chargé des relations presse

presse@franceuniversites.fr

06 64 06 69 36